Certifié conforme

**BERTAUD**
**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**
**CAPITAL SOCIAL : 1.000,00 €**
**SIEGE SOCIAL : 1 BERTAUD 35470 BAIN DE BRETAGNE**
**RCS RENNES 821 038 700**

# PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA COLLECTIVITÉ DES ASSOCIÉS

**L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX,**
**LE VINGT-TROIS DECEMBRE**
**A BAIN DE BRETAGNE**

Les associés de la société BERTAUD se sont réunis en assemblée générale extraordinaire

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck BICHON, agissant en qualité de gérant de la société.
La totalité des associés étant présent, l'assemblée peut valablement délibérer.
La séance est présidée par Monsieur Franck BICHON

Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes dans la convocation adressée aux associés.

## ORDRE DU JOUR

- Constatation de la nouvelle répartition des actions
- Modification statutaire
- Pouvoirs.

La discussion est ensuite ouverte ;
Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

## RESOLUTIONS

### Première résolution

Aux termes d'un acte reçu par Maître Anne-Marie GAUTIER, notaire à BAIN DE BRETAGNE, en date du 23 décembre 2022, Monsieur Franck BICHON et Madame Mylène PROULT, son épouse, ont donné 399 actions en nue-propriété à chacune de leurs deux filles, Madame Maud BICHON, et Madame Justine BICHON.

Le gérant est intervenu à l'acte pour dispenser de la signification de la société.

Les associés reconnaissent avoir pris connaissance de l'acte de donation et constatent la nouvelle répartition des actions, à savoir :
- Monsieur Franck BICHON : La pleine propriété de 200 actions et l'usufruit de 310 actions.
- Madame Mylène BICHON née PROULT : La pleine propriété de 2 actions et l'usufruit de 488 actions.
- Madame Maud BICHON : La nue-propriété de 399 actions.
- Madame Justine BICHON : La nue-propriété de 399 actions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

### Deuxième résolution

En conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, l'assemblée générale décide d'apporter les modifications suivantes à l'article SEPT des statuts :

*« ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL*

*Le capital social est fixé à la somme de MILLE (1 000) euros divisé en MILLE (1 000) actions de UN EURO (1€) chacune, lesquelles sont réparties entre les associés en proportion de leurs droits, ainsi qu'il est dit ci-après.*

MB JB

Scanned with CamScanner

*Suite à la donation-partage reçue par Maître Anne-Marie GAUTIER, notaire à BAIN DE BRETAGNE, en date du 23 décembre 2022, les actions sont désormais réparties de la façon suivante :*

*Monsieur Franck BICHON :*
*- La pleine propriété de 200 actions et l'usufruit de 310 actions.*

*Madame Mylène BICHON née PROULT*
*- La pleine propriété de 2 actions et l'usufruit de 488 actions.*

*Madame Maud BICHON*
*- La nue-propriété de 399 actions.*
*Sous l'usufruit de M. Franck BICHON et Mme Mylène PROULT*

*Madame Justine BICHON*
*- La nue-propriété de 399 actions.*
*Sous l'usufruit de M. Franck BICHON et Mme Mylène PROULT*

*Total.....1000 actions »*

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

**Troisième résolution**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment auprès du greffe du tribunal de commerce, et en particulier à tout collaborateur de la SELARL NOTA BENE, titulaire d'un office notarial situé à BAIN DE BRETAGNE (35470), 3 rue de Rennes, et/ou tout mandataire que la SELARL NOTA BENE substituerait, à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

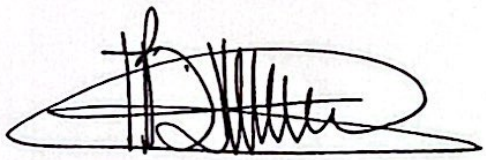
La résolution est adoptée.

****

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par les associés de la société.

Monsieur Franck BICHON



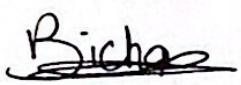
Madame Mylène BICHON



Madame Maud BICHON



Madame Justine BICHON



Scanned with CamScanner